

[Demander un devis](#)

Les changements climatiques affectent directement les emplois et la santé des travailleurs (Giec Pays-de-la-Loire)

Publié le 30 avril 2026 à 15h46, modifié le 5 mai 2026 à 16h03

Diffusé sur [Emploi](#), [Ressources humaines](#), [Engagement](#)

5 minutes de lecture Dépêche n°749195

À usage unique de Antoine CHARLOT

<https://www.aefinfo.fr/depeche/749195-les-changements-climatiques-affectent-directement-les-emplois-et-la-sante-des-travailleurs-giec-pays-de-la-loire>

Par [Diane Scherer](#)

"Les changements climatiques et leurs impacts constituent désormais un enjeu majeur pour le monde du travail, en affectant directement les conditions d'exercice des emplois, la santé des travailleurs et l'organisation des activités économiques", alerte le Giec des Pays de la Loire, dans un rapport publié début avril 2026. Dans ce document de 68 pages, le Giec régional souhaite montrer "comment les emplois existants et les conditions de travail sont et seront affectés", et "quels sont les besoins d'adaptation pour protéger les travailleurs et assurer la continuité des activités".

La région Pays-de-la-Loire ne figure pas parmi les zones du territoire national les plus concernées par la hausse du nombre de journées anormalement chaudes. Pour autant, les impacts de la hausse des températures sur les emplois pourraient s'y révéler importants au vu de sa spécialisation dans des secteurs particulièrement exposés aux risques associés à la chaleur. | [chalemphon_tiam](#) (© Shutterstock)

L'ensemble de la région Pays de la Loire est concerné par la hausse des températures et l'intensification des événements extrêmes, mais "les risques varient sensiblement selon la localisation des activités, leur nature et la concentration d'actifs économiques", expose le Giec régional, dans un [rapport](#) intitulé "Emplois et conditions de travail face aux changements climatiques dans les Pays de la Loire". Les grandes agglomérations (Nantes, Angers, Le Mans, Saint Nazaire), qui concentrent plus de la moitié des emplois de la région, sont exposées à la chaleur et aux inondations. Les territoires littoraux et touristiques sont tout particulièrement concernés par la submersion marine et l'érosion côtière. Enfin, la sécheresse constitue un aléa

majeur pour les territoires agricoles.

"Au delà de l'exposition physique des territoires, les effets économiques de certains aléas climatiques sont d'ores et déjà mesurables", affirme le rapport. Selon les projections de la Caisse centrale de réassurance, la sinistralité des professionnels liée aux aléas climatiques devrait augmenter de plus de 105 % à l'horizon 2050, par rapport aux valeurs de référence enregistrées en 2000 dans les Pays de la Loire, et représenter plus de 140 millions d'euros.

Trois phénomènes climatiques qui augmentent les risques professionnels

Dans une seconde partie, le rapport du Giec Pays de la Loire montre que les effets des changements climatiques sur le monde du travail se traduisent de plus en plus concrètement par une dégradation des conditions de travail (augmentation des accidents du travail et de la pénibilité), par des risques accrus pour la santé mentale et, dans les situations les plus graves, par une surmortalité. Aujourd'hui, "trois grandes catégories de phénomènes climatiques sont identifiées comme contribuant de manière significative à l'augmentation des risques professionnels", rappelle le Giec :

- L'élévation des températures et une fréquence accrue des vagues de chaleur ;
- La progression de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques (inondations, sécheresses, feux de forêt, tempêtes) ;
- La modification de l'environnement biologique et chimique, avec des effets indirects sur l'exposition des travailleurs à certains agents pathogènes ou substances dangereuses.

L'exposition à ces phénomènes climatiques ne se traduit pas de manière uniforme : la sensibilité varie fortement selon les secteurs d'activité, les tâches effectuées, les métiers exercés, les conditions et l'environnement de travail, mais aussi selon les caractéristiques individuelles et sociales des travailleurs (âge, genre, état de santé, niveau de vie).

Ainsi, dans le secteur manufacturier, les études montrent qu'au delà de sept jours consécutifs à plus de 35 °C, l'absentéisme augmente de 5 %. De manière globale, la productivité baisse en moyenne de 2,6 % par degré au delà de 24 °C, et chute de 50 % dès 33 34 °C (y compris pour des travaux d'intensité modérée). Et sans surprise, les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics, de l'industrie et de l'aide à la personne figurent parmi les plus sensibles, en particulier lorsque les activités impliquent un travail physique, une exposition prolongée à l'extérieur ou à un environnement déjà contraignant (exposition à une source de chaleur, à des espaces clos ou peu ventilés...). En situation de fortes chaleurs, ces secteurs sont plus exposés à une augmentation des risques d'accidents du travail, potentiellement mortels (chutes, blessures, baisse de vigilance et erreurs humaines dans la manipulation d'outils, etc.).

Des risques physiques et psychosociaux

La chaleur accentue également l'exposition des travailleurs à des risques sanitaires et chimiques : prolifération d'agents pathogènes, instabilité de certains produits thermosensibles (solvants, résines...), augmentation des poussières dans l'air (renforçant l'exposition aux particules fines) ; multiplication des risques de dispersion accidentelle de substances toxiques par le biais des phénomènes extrêmes (inondations, incendies industriels).

"En plus des risques physiques, les changements climatiques augmentent aussi les risques psychosociaux dans l'ensemble des secteurs" : inconfort thermique, fatigue chronique, tensions relationnelles, dégradation de la récupération physique et mentale, ou insatisfaction liée aux adaptations organisationnelles (horaires décalés, réorganisation du travail), relève le rapport.

Vulnérabilité de certaines catégories de la population

Enfin, le rapport montre que les inégalités des travailleurs face aux aléas climatiques et environnementaux "procèdent aussi d'inégalités économiques et sociales préexistantes", qui accentuent la vulnérabilité de certaines catégories de population. Ainsi, les salariés les plus précaires sur le plan économique, social ou institutionnel sont globalement aussi plus exposés aux nuisances et disposent de moins de moyens pour s'adapter. De la même façon, les métiers les plus exposés aux risques professionnels sont également souvent les plus précaires, notamment dans l'hébergement médico social, la construction, l'agriculture ou certains services publics de proximité.

Dans sa dernière partie, le Giec Pays de la Loire s'attache à examiner les réponses existantes, leurs limites et les pistes d'action permettant de renforcer l'adaptation des conditions de travail face aux changements climatiques, "dans une logique de prévention, de justice sociale et de soutenabilité des activités économiques". "À ce jour, les capacités d'adaptation des emplois et des conditions de travail apparaissent encore inégales", constate le rapport. "Si certaines évolutions récentes, notamment réglementaires, témoignent d'une prise de conscience croissante, l'intégration des enjeux climatiques dans le champ du travail demeure incomplète et inégalement répartie selon les territoires, les secteurs et la taille des structures".

Par exemple, pour ce qui concerne l'adaptation à la chaleur, le Code du travail comprend des dispositions visant à assurer des conditions adaptées aux ambiances thermiques, mais "une part importante des réponses repose encore sur des solutions de climatisation qui peuvent constituer une mal adaptation", illustre le rapport.

Lire aussi

Un décret renforce les obligations des employeurs sur la protection des salariés

Pour une approche intégrée

Par ailleurs, les mesures engagées tendent encore à se concentrer sur certains risques (en

particulier la chaleur), tandis que d'autres dimensions organisationnelles, sociales ou sanitaires demeurent moins prises en compte. "L'adaptation du travail aux changements climatiques se trouve à l'intersection de différents champs de l'action publique : santé au travail, santé environnementale et santé publique", souligne le rapport. "Dans les faits, cette transversalité rend difficile le traitement cohérent par les pouvoirs publics et les acteurs privés, dont les champs de compétences et d'expertise sont multiples". Le Giec régional plaide donc "pour une approche plus intégrée", qui devra articuler : diagnostic des risques, adaptation des organisations du travail, renforcement des cadres réglementaires, coordination des acteurs territoriaux et prise en compte des inégalités sociales. "Passer d'une logique réactive à une logique proactive d'anticipation constitue une condition essentielle pour assurer une adaptation cohérente, juste et durable des emplois et des conditions de travail face aux changements climatiques".